



Le Centre Interdépartemental de  
Gestion de la  
**Grande Couronne**

Le Centre de Gestion de la  
**Seine-et-Marne**

Les Centres de Gestion de la  
**Région Centre-Val de Loire**

Et

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la **Petite Couronne**  
(*centre organisateur*)

co-organisent

## LES CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE SESSION 2023

### *Filière animation – catégorie C*

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date des épreuves écrites d'admissibilité	Dates des épreuves orales d'admission
Du mardi 13 septembre au mercredi 19 octobre 2022	Jeudi 27 octobre 2022	Jeudi 23 mars 2023  au CIG Petite Couronne et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement	Courant juin 2023  au CIG Petite Couronne

- Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr). Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.
- La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. **En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 27 octobre 2022, 23h59), la préinscription en ligne sera annulée.**
- Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates de l'épreuve orale d'admission.
- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au **16 février 2023**.

Contact : [concours@cig929394.fr](mailto:concours@cig929394.fr)

Nombre de postes ouverts : 900 répartis comme suit	
Externe	362
Interne	358
Troisième concours	180
<b>Total</b>	<b>900</b>

Conditions d'inscription
<p><b>Le concours externe</b> sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 du cadre national de la certification professionnelle délivré, dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplôme.</p> <p><b>Le concours interne</b> sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'un an au moins de services publics effectifs. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.</p> <p><b>Le troisième concours</b> sur épreuves est ouvert aux candidats justifiant, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.</p>